



## **COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)**

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Réunion du 08 SEPTEMBRE 2020**

**L'An deux mil vingt le huit septembre à vingt heures**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Madame Catherine EYRAUD, Maire.

**Membres présents** : FAYARD Pierre, DOITRAND Raphaël, BRUN Bernard, HERRGOTT Eric, PERRET Sandrine, BAROU Stéphane, SAUZET Pierre, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, PONTONNIER Dominique, GAUDIN Valérie.

**Absents** : M\_OULION Emmanuel a donné procuration à Mme EYRAUD Catherine, Mme AGOSTINI Bernadette a donné procuration à BRUN Bernard, Mme DURAND Josiane a donné procuration à Mme PONTONNIER Dominique.

**Secrétaire de séance** : REY Bruno

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

#### **2020-34 TARIFS LOCATION SALLE DES FÊTES**

Les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été actualisés depuis 2005. Il y a lieu de modifier les prix afin de tenir compte des investissements réalisés.

Mme le Maire propose que les prix de la location soient différents en fonction de la période de location.

En période hivernale du 01/11 au 31/03 :

- Réunion des associations de la commune : gratuit
- Apéritifs pour les habitants de la commune : 70€ (50€ + 20€ de chauffage)
- Repas pour les habitants de la commune : 120€ (100€ + 20€ de chauffage)
- Réunion pour les organismes publics ou privés extérieurs à la commune ou ayant un lien avec la commune (exemples donnés à titre indicatif : ADMR, AMF...) : 100€ (80€ + 20€ de chauffage)

En période estivale du 01/04 au 31/10 :

- Réunion des associations de la commune : gratuit
- Apéritifs pour les habitants de la commune : 50€
- Repas pour les habitants de la commune : 100€

- Réunion pour les organismes publics ou privés ayant un lien avec la commune (exemples donnés à titre indicatif : ADMR, AMF...) : 80€

**Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VOTE les tarifs communaux applicable au 01/11/2020, comme suit :**
  - Réunion des associations de la commune : gratuit
  - Apéritifs habitants de la commune : 50€ en période estivale et 70€ en période hivernale
  - Repas pour les habitants de la commune : 100€ en période estivale et 120€ en période hivernale
  - Réunion pour les organismes extérieurs à la commune : 80€ en période estivale et 100€ en période hivernale
- **FIXE** La caution à 500€
- **RAPPELLE** que la salle n'est louée qu'aux Marcloptaires lorsque le but de la location est l'organisation d'un repas ou d'un apéritif
- **DIT** que la salle peut être louée par des organismes privés ou publics extérieurs à la commune, dans le seul but d'organiser une réunion.

### **2020-35 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL**

Les travaux du SIVAP, concernant les réseaux d'eau pluviale, étant finis il y a lieu de passer des écritures d'ordres. Cependant au niveau de budget primitif cette écriture n'avait pas été anticipée.

Madame le Maire propose les modifications suivantes

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Dépenses compte 21538/041		121 683€
Recette compte 238/041		121 683€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** ces modifications budgétaires

### **2020-36 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Les travaux du SIVAP, concernant les réseaux d'assainissement, étant finis il y a lieu de passer des écritures d'ordres. Cependant au niveau de budget primitif cette écriture n'avait pas été anticipée.

Madame le Maire propose les modifications suivantes

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Recette compte 1318/041		444 634€
Recette compte 238/041		444 634€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **ACCEPTE** ces modifications budgétaires

### **2020-37 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2020**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'Etat fait un appel à projet complémentaire pour l'enveloppe DSIL 2020.

Afin d'être éligible la commune doit s'engager à ce que les travaux soient réalisées rapidement.

Mme le Maire propose de présenter le projet de rénovation du toit de l'Eglise. Ce projet est actuellement estimé à : 22 963.91€ HT

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet
- **SOLLICITE** auprès de Mr le Préfet de la Loire la subvention DSIL correspondant à ces travaux
- **AUTORISE**, Mme le Maire, à signer toutes pièces s'y rapportant.

### **2020-38 DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE BONUS CONSEIL REGIONAL, PROJET : RENOVATION TOIT DE L'EGLISE**

Mme le Maire explique que le Conseil Régional met en place un nouveau système de soutien financier auprès des communes de moins de 20 000habitants : « Bonus relance »

Mme le Maire propose de solliciter l'aider de la Région pour le projet de rénovation du toit de l'Eglise

Les travaux s'élèvent aujourd'hui à : 22 963.91€ HT

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à demander une subvention sur l'enveloppe « bonus relance » pour ce projet.

Mme Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de l'église et que le diocèse en est locataire.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention « Bonus relance » pour la rénovation du toit de l'Eglise
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **2020-39 DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE BONUS CONSEIL REGIONAL, PROJET : CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE ET ASSOCIATIF**

Mme le Maire explique que plusieurs dossiers de demande de subvention peuvent être déposés au titre de l'enveloppe « Bonus » du conseil Régional.

Mme le Maire propose de présenter le projet du local technique et associatif.

Les travaux s'élèvent à 374 032,02€

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à demander une subvention sur l'enveloppe « bonus relance » pour ce projet.

## **Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander la subvention « Bonus relance » pour la construction du local technique et associatif
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- La commission communication se réunira Jeudi 24 septembre à 18h00 afin de commencer à préparer le bulletin municipal
- La commission C.C.A.S se réunira le jeudi 08 octobre à 18h00.
- La commission fleurissement fait le point sur la visite du Jury du Conseil Départemental. L'aménagement de la bascule ainsi que la création du massif ont été appréciés par le jury. Il demande que les jardinières se situant place de l'Eglise soit supprimées et que celles se trouvant au niveau de l'école soit remplacées par un massif en pleine terre.
- La commission fleurissement va prendre contact avec un paysagiste pour établir un devis pour l'aménagement autour des toilettes publiques.
- La barrière en bois, abimée pendant l'été, se trouvant vers chez Mme Durand a été remplacée.
- Discussions autour d'une éventuelle commande groupée de Fioul. Cela passe par le recensement des utilisateurs de fioul dans la commune. La quantité minimum de commande est fixée à 500l.
- Formation des nouveaux élus : Les élus ont reçu un courriel proposant tout un panel de formations en ligne en lien avec la fonction de conseiller municipal.
- Mme Perret demande si la date de fin des travaux des toilettes publiques est connue. Mme Eyraud répond que si tout se passe bien les toilettes seront terminées pour la fin de l'année.
- M Rey demande si la station d'épuration fonctionne correctement. M Fayard répond que la MAGE intervient jeudi 10 septembre pour l'installation de la carte M2M et qu'à ce moment là certains points sur le fonctionnement de la station seront évoqués. De plus, il faut changer la pile du débitmètre mais pour cela il faut dans un premier temps procéder à un décâblage. M Rey propose son aide pour le câblage/décâblage et le remplacement de ladite pile.
- M Doitrand fait le point sur le syndicat du SIEL :
  - Election de la Présidence du SIEL remportée par Mme Thivant .
  - Mme Thivant prévoit de venir dans toutes les communes pour se présenter et faire le point sur les projets à venir sur la commune.
- M Fayard informe le conseil que le SIEL viendra le 01 octobre pour établir un devis pour l'enfouissement des réseaux au niveau du croisement rd1082/rte du Châtelard
- Mme Lachand explique que le port du masque dans le bus scolaire est stressant pour les enfants. Après renseignement pris auprès du transporteur et du Conseil Départemental le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants prenant le bus. Mme Lachand demande s'il est possible de transmettre cette information aux parents. Cette demande sera transmise au RPI.

- Mme Lachand demande si des marcloptaires sont venus consulter le dossier d'installation de l'antenne. Aucune personne n'est venue en mairie. Mme Eyraud précise que la mairie a réceptionné ce jour la demande de travaux.
- M Barou demande si des marcloptaires ont fait des retours sur le nouveau site internet. Aucun retour, n'a été fait.
- Prochain conseil municipal le 27 octobre 2020 à 20h00.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.**

<u>Présents</u>	<u>Signature</u>
Catherine EYRAUD, Maire	
Pierre FAYARD, 1 <sup>er</sup> adjoint	
Raphaël DOITRAND, 2 <sup>ème</sup> adjoint	
Bernard BRUN, 3 <sup>ème</sup> adjoint	
Emmanuel OULION, 4 <sup>ème</sup> adjoint	A donné procuration à Mme EYRAUD Catherine
Josiane DURAND	A donné procuration à Mme PONTONNIER Dominique
Bernadette AGOSTINI	A donné procuration à M. BRUN Bernard
Eric HERRGOTT	
Sandrine PERRET	
Stéphane BAROU	
Pierre SAUZET	
Gaëlle LACHAND	
Bruno REY	
Dominique PONTONNIER	
Valérie GAUDIN	